

LA PROVINCE DE QUEBEC

I

PRÉCIS HISTORIQUE

La province de Québec fut le berceau de la colonisation française en Amérique. Après la découverte du Canada par Jacques-Cartier, en 1534, et les tentatives infructueuses de Roberval et du marquis de la Roche pour créer des établissements en Amérique, les Français fondèrent la colonie de Port-Royal qui, pour différentes raisons, ne prit que peu de développement. Champlain, employé d'abord par de Monts à Port-Royal, abandonna cette entreprise pour consacrer son énergie à l'établissement de Québec, centre du grand mouvement colonisateur dont est sortie la Nouvelle-France. A la fin du XVII^e siècle, les possessions françaises en Amérique s'étendaient jusqu'au golfe du Mexique et embrassaient la partie la plus belle comme la plus riche du nouveau continent, c'est-à-dire tout le Canada et plus des deux tiers du territoire actuel des Etats-Unis.

La colonie fondée par Champlain en 1608 a passé par bien de vicissitudes. Exploitée par des monopoleurs et décimée par des guerres presque continuelles contre les Sauvages ou les colonies de la Nouvelle-Angleterre, sa population a dû faire preuve d'une énergie et d'une vaillance particulières pour maintenir jusqu'en 1759 l'honneur du drapeau français en Amérique.

Système administratif

Jusqu'en 1663, la Nouvelle-France fut sous le contrôle à peu près exclusif des compagnies de commerce, auxquelles le roi la donnait en exploitation. Le gouverneur s'occupait avant tout des choses militaires, de sorte que l'administration des affaires intérieures se faisait en grande partie par des officiers nommés par les compagnies, et, à compter de 1647, par un conseil où les habitants du pays avaient un certain nombre de représentants. En 1663, Louis XIV reprit le contrôle des affaires et du gouvernement de la colonie, qu'il dota d'une constitution. Le conseil souverain fut chargé de l'administration de la justice en dernier ressort, et peu après la prévôté de Québec et les juridictions royales